



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/225
27 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 27 MARS 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU TADJIKISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une communication de la Commission centrale des élections et référendums sur les résultats des élections à la Madjlis Oli de la République du Tadjikistan, reçue par télécopie le 27 mars 1995 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République du Tadjikistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) N. KAYUMOV

Annexe

COMMUNICATION DATÉE DU 17 MARS 1995 DE LA COMMISSION CENTRALE
DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN
RELATIVE AUX RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA MADJLIS OLI

Ayant examiné les procès-verbaux des commissions des circonscriptions électorales sur les résultats des élections des députés de la République du Tadjikistan, la Commission centrale des élections et référendums communique que, sur les 2 650 267 électeurs inscrits sur les listes électorales pour l'élection des députés, 2 419 722, soit 91,07 %, ont pris part au scrutin.

Aux fins de l'élection des députés, la République du Tadjikistan a été divisée en 181 circonscriptions électorales. Le nombre des candidats à la députation qui s'y sont présentés était de 350.

Le 26 février 1995, 163 circonscriptions électorales ont élu leurs députés à la Madjlis Oli de la République du Tadjikistan. Dans 17 circonscriptions, où se présentaient plus de deux candidats à la députation, dont aucun n'a été élu, un deuxième tour a eu lieu le 12 mars 1995.

Dans une circonscription électorale où se présentaient deux candidats à la députation, dont aucun n'a été élu, des élections devront être réorganisées, conformément à l'article 48 de la loi tadjike relative aux élections à la Madjlis Oli de la République du Tadjikistan.

Conformément à l'article 44 de la loi électorale, la Commission centrale des élections et référendums a enregistré les 180 députés de la République du Tadjikistan élus lors des scrutins du 26 février et du 12 mars 1995.
